



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-01

OBJET

**Installation d'un nouveau
conseiller communautaire :
M. Daniel CARDUNER**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 03

Votants : 42

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, C. CADORET, J. FRANCOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que suite à la démission de M. Michel LOUSSOUARN du conseil municipal de Rosporden, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour cette commune de la liste « A gauche, l'ambition d'un territoire dynamique et solidaire ».

Les personnes suivantes sur la liste des conseillers communautaires ayant elles-mêmes démissionné du conseil municipal de Rosporden, il appartient à Monsieur Daniel CARDUNER d'assurer cette fonction.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (C. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Installe Monsieur Daniel CARDUNER dans ses fonctions d' élu communautaire.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-02

OBJET

**Installation d'un nouveau
conseiller communautaire :
Mme Sophie GOAER**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 03

Votants : 42

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU, C. CADORET, J. FRANCOIS.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que suite à la démission de Mme Christine LE TENNIER du conseil municipal de Rosporden, il convient d'installer un nouveau conseiller communautaire pour cette commune de la liste « Rosporden Kernevel 2014 – une nouvelle dynamique ».

Les femmes suivantes sur la liste des conseillers communautaires ayant renoncé à assurer cette fonction, la conseillère municipale suivante dans l'ordre du tableau a été sollicitée : il s'agit de Mme Sophie GOAER.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 41 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (C. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Installe Madame Sophie GOAER dans ses fonctions d'élue communautaire.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-03

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
général**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget principal.

Budget principal	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	1 158 137,32	0,00	1 434 144,35	2 592 281,67
Fonctionnement	4 755 882,87	4 755 882,87	4 686 877,02	4 686 877,02
Total	5 914 020,19	4 755 882,87	6 121 021,37	7 279 158,69

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget principal pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-04

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
transport**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget transport.

Budget Transport	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	510 774,53	0,00	-261 834,80	248 939,73
Fonctionnement	199 155,14	0,00	-259 786,73	-60 631,59
Total	709 929,67	0,00	-521 621,53	188 308,14

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget transport pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget transport pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-05

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
ZAE**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget zones d'activités économiques.

Budget ZAE	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	391 945,06	0,00	-676 304,44	-284 359,38
Fonctionnement	453 883,62	453 883,62	513 649,25	513 649,25
Total	845 828,68	453 883,62	-162 655,19	229 289,87

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget ZAE pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget ZAE pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-06

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
pépinière écopôle**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41

- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget pépinière écopôle.

Budget Pépinière Ecopôle	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	24 991,30	0,00	-367 130,13	-342 138,83
Fonctionnement	37 666,88	0,00	-14 536,46	23 130,42
Total	62 658,18	0,00	-381 666,59	-319 008,41

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget pépinière écopôle pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget pépinière écopôle pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-07

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
ateliers relais**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget ateliers relais.

Budget Ateliers Relais	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	280 304,54	0,00	11 035,88	291 340,42
Fonctionnement	21 396,62	0,00	-5 101,29	16 295,33
Total	301 701,16	0,00	5 934,59	307 635,75

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget ateliers relais pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget ateliers relais pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-08

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
SPANC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget SPANC.

Budget SPANC	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	44 032,23	0,00	31 427,90	75 460,13
Fonctionnement	41 508,36	41 508,36	11 468,50	11 468,50
Total	85 540,59	41 508,36	42 896,40	86 928,63

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget SPANC pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget SPANC pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-09

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
CLIC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget CLIC.

Budget CLIC	Résultat de clôture 2014	Résultat d'exploitation affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	8 302,83	0,00	2 110,93	10 413,76
Fonctionnement	6 384,38	0,00	10 990,34	17 374,72
Total	14 687,21	0,00	13 101,27	27 788,48

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget CLIC pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget CLIC pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-10

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
Maintien commerce de
proximité**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget maintien commerce de proximité.

Budget MCP	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	41 708,50	0,00	-155 651,52	-113 943,02
Fonctionnement	11 559,60	0,00	-7 692,23	3 867,37
Total	53 268,10	0,00	-163 343,75	-110 075,65

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget maintien commerce de proximité pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget maintien commerce de proximité pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-11

OBJET

**Approbation des comptes
de gestion 2015 : budget
Ordures ménagères**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que dans le cadre de la clôture budgétaire 2015, il convient au conseil communautaire d'approuver les comptes de gestion 2015 établis par le comptable du budget ordures ménagères.

Budget Ordures Ménagères	Résultat de clôture 2014	Part affectée à l'investissement 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00	0,00	105 301,41	105 301,41
Fonctionnement	0,00	0,00	909 215,32	909 215,32
Total	0,00	0,00	1 014 516,73	1 014 516,73

Après vérification, il a été constaté que les éléments de ces comptes sont identiques aux comptes administratifs du Président.

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de M. le Receveur de la Communauté, pour l'année 2015,

Considérant la concordance du compte de gestion du budget principal retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif du budget principal retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président.

Considérant l'avis favorable de la commission Finances / Ressources Humaines / Marchés Publics du 19 avril 2016,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 03 mai 2015,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'adopter le compte de gestion du budget ordures ménagères pour l'exercice 2015 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif du budget ordures ménagères pour l'année 2015.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-12

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget principal**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget principal, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation 2015
			2015	2015	
Fonctionnement			45 728 752,00	42 510 259,66	92,96%
	Dépenses		22 864 376,00	18 911 691,32	82,71%
		011 - Charges à caractère général	2 582 384,00	1 866 351,50	72,27%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 977 109,00	3 605 579,82	90,66%
		014 - Atténuations de produits	10 640 375,44	10 640 375,44	100,00%
		022 - Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00%
		023 - Virement à la section d'investissement	2 487 523,08	0,00	0,00%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	562 392,00	561 115,46	99,77%
		65 - Autres charges de gestion courante	2 118 492,48	1 977 679,87	93,35%
		66 - Charges financières	282 200,00	249 863,68	88,54%
		67 - Charges exceptionnelles	13 900,00	10 725,55	77,16%
	Recettes		22 864 376,00	23 598 568,34	103,21%
		013 - Atténuations de charges	132 000,00	131 736,48	99,80%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	4 385,00	4 384,60	99,99%
		70 - Produits des services, du domaine et ven	899 700,00	884 865,26	98,35%
		73 - Impôts et taxes	15 401 013,00	16 022 815,00	104,04%
		74 - Dotations et participations	6 381 438,00	6 271 971,06	98,28%
		75 - Autres produits de gestion courante	25 340,00	30 531,29	120,49%
		77 - Produits exceptionnels	20 500,00	252 264,65	1 230,56%
Investissement			24 458 702,54	14 110 876,03	57,69%
	Dépenses		12 229 351,27	5 759 297,18	47,09%
		020 - Dépenses imprévues	214 607,29	0,00	0,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	4 385,00	4 384,60	99,99%
		041 - Opérations patrimoniales	2 300 000,00	0,00	0,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	911 000,00	897 055,94	98,47%
		20 - Immobilisations incorporelles	381 243,04	171 427,90	44,97%
		204 - Subventions d'équipement versées	4 334 268,00	1 482 457,80	34,20%
		21 - Immobilisations corporelles	436 886,88	372 560,75	85,28%
		23 - Immobilisations en cours	3 351 961,06	2 662 410,19	79,43%
		27 - Autres immobilisations financières	295 000,00	169 000,00	57,29%
	Recettes		12 229 351,27	8 351 578,85	68,29%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	1 158 137,32	1 158 137,32	100,00%
		021 - Virement de la section de fonctionnement	2 487 523,08	0,00	0,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	562 392,00	561 115,46	99,77%
		041 - Opérations patrimoniales	2 300 000,00	0,00	0,00%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 933 882,87	5 010 882,87	101,56%
		13 - Subventions d'investissement	655 000,00	1 507 859,88	230,21%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	29 083,00	0,00	0,00%
		27 - Autres immobilisations financières	103 333,00	113 583,32	109,92%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-13

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget ateliers relais**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget ateliers relais, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation
			2015	2015	2015
Fonctionnement			198 899,24	185 535,35	93,28%
	Dépenses		99 449,62	84 620,01	85,09%
		011 - Charges à caractère général	2 310,00	1 517,94	65,71%
		023 - Virement à la section d'investissement	13 457,62	0,00	0,00%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	59 682,00	59 682,00	100,00%
		66 - Charges financières	24 000,00	23 420,07	97,58%
	Recettes		99 449,62	100 915,34	101,47%
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	21 396,62	21 396,62	100,00%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	12 153,00	12 153,00	100,00%
		75 - Autres produits de gestion courante	65 900,00	67 365,72	102,22%
Investissement			663 497,16	388 632,66	58,57%
	Dépenses		310 053,00	48 646,12	15,69%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	12 153,00	12 153,00	100,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000,00	27 593,12	91,98%
		20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	8 900,00	89,00%
		21 - Immobilisations corporelles	7 900,00	0,00	0,00%
		23 - Immobilisations en cours	250 000,00	0,00	0,00%
	Recettes		353 444,16	339 986,54	96,19%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	280 304,54	280 304,54	100,00%
		021 - Virement de la section de fonctionnement	13 457,62	0,00	0,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	59 682,00	59 682,00	100,00%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget ateliers relais tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-14

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget ZAE**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget zones d'activité économique, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation
			2015	2015	2015
Fonctionnement			1 376 046,64	604 500,61	43,93%
	Dépenses		688 023,32	45 425,68	6,60%
		011 - Charges à caractère général	50 495,00	24 001,09	47,53%
		023 - Virement à la section d'investissement	609 652,32	0,00	0,00%
		042 - Opé. d'ordre de transferts entre section	20 456,00	20 455,50	100,00%
		65 - Autres charges de gestion courante	20,00	0,00	0,00%
		66 - Charges financières	2 400,00	969,09	40,38%
		67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00%
	Recettes		688 023,32	559 074,93	81,26%
		042 - Opé. d'ordre de transferts entre section	136 170,00	136 167,00	100,00%
		73 - Impôts et taxes	551 853,32	422 907,93	76,63%
Investissement			3 247 874,00	2 016 927,74	62,10%
	Dépenses		1 623 937,00	1 150 643,56	70,86%
		040 - Opé. d'ordre de transferts entre section	136 170,00	136 167,00	100,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	775 000,00	730 310,97	94,23%
		20 - Immobilisations incorporelles	7 767,00	4 700,00	60,51%
		204 - Subventions d'équipements versées	118 500,00	19 703,52	16,63%
		21 - Immobilisations corporelles	6 500,00	0,00	0,00%
		23 - Immobilisations en cours	580 000,00	259 762,07	44,79%
	Recettes		1 623 937,00	866 284,18	53,34%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	391 945,06	391 945,06	100,00%
		021 - Virement de la section de fonctionnement	609 652,32	0,00	0,00%
		024 - Produits des cessions	148 000,00	0,00	0,00%
		040 - Opé. d'ordre de transferts entre section	20 456,00	20 455,50	100,00%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	453 883,62	453 883,62	100,00%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget zones d'activités économiques tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-15

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget SPANC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget SPANC, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation
			2015	2015	2015
Fonctionnement			343 530,00	300 024,50	87,34%
	Dépenses		171 765,00	144 278,00	84,00%
		011 - Charges à caractère général	24 135,00	15 496,73	64,21%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	127 602,00	125 575,27	98,41%
		023 - Virement à la section d'investissement	16 158,00	0,00	0,00%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	3 120,00	3 117,00	99,90%
		65 - Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00%
		66 - Charges financières	100,00	0,00	0,00%
		67 - Charges exceptionnelles	150,00	89,00	59,33%
	Recettes		171 765,00	155 746,50	90,67%
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestation	150 390,00	152 604,00	101,47%
		74 - Subventions d'exploitation	21 375,00	3 142,50	14,70%
Investissement			128 419,59	101 855,05	79,31%
	Dépenses		23 601,00	13 197,46	55,92%
		21 - Immobilisations corporelles	23 601,00	13 197,46	55,92%
	Recettes		104 818,59	88 657,59	84,58%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	44 032,23	44 032,23	100,00%
		021 - Virement de la section d'exploitation	16 158,00	0,00	0,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	3 120,00	3 117,00	99,90%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	41 508,36	41 508,36	100,00%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget SPANC tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-16

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget transport**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget transport, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation 2015
			2015	2015	
Fonctionnement			6 690 892,00	6 559 993,30	98,04%
	Dépenses		3 345 446,00	3 308 588,99	98,90%
		011 - Charges à caractère général	2 245 782,00	2 214 802,59	98,62%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	54 195,00	53 504,14	98,73%
		014 - Atténuations de produits	9 500,00	9 388,30	98,82%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	111 146,00	111 083,56	99,94%
		65 - Autres charges de gestion courante	875 323,00	873 858,47	99,83%
		66 - Charges financières	49 500,00	45 951,93	92,83%
	Recettes		3 345 446,00	3 251 404,31	97,19%
		002 - Résultat d'exploitation reporté	199 155,14	199 155,14	100,00%
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestation	305 000,00	319 720,14	104,83%
		73 - Produits issus de la fiscalité	1 300 000,00	1 210 845,77	93,14%
		74 - Subventions d'exploitation	1 521 115,86	1 521 683,26	100,04%
		75 - Autres produits de gestion courante	20 175,00	0,00	0,00%
Investissement			1 442 790,53	994 776,45	68,95%
	Dépenses		656 970,00	372 918,36	56,76%
		041 - Opérations patrimoniales	84 000,00	0,00	0,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	116 793,53	97,33%
		20 - Immobilisations incorporelles	970,00	130,20	13,42%
		21 - Immobilisations corporelles	452 000,00	255 994,63	56,64%
	Recettes		785 820,53	621 858,09	79,13%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	510 774,53	510 774,53	100,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	111 146,00	111 083,56	99,94%
		041 - Opérations patrimoniales	84 000,00	0,00	0,00%
		27 - Autres immobilisations financières	79 900,00	0,00	0,00%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget transport tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.
 Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-17

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget pépinière - écopôle**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget pépinière - écopôle, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation 2015
			2015	2015	
Fonctionnement			233 084,00	201 728,64	86,55%
	Dépenses		116 542,00	87 372,85	74,97%
		011 - Charges à caractère général	70 492,00	45 390,67	64,39%
		65 - Autres charges de gestion courante	50,00	0,00	0,00%
		66 - Charges financières	46 000,00	41 982,18	91,27%
	Recettes		116 542,00	114 355,79	98,12%
		002 - Fonctionnement reporté	37 666,88	37 666,88	100,00%
		73 - Impôts et taxes	66 835,12	66 835,12	100,00%
		75 - Autres produits de gestion courante	12 040,00	9 548,34	79,31%
		77 - Produits exceptionnels	0,00	305,45	SO
Investissement			1 155 341,30	396 261,43	34,30%
	Dépenses		501 350,00	369 200,13	73,64%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	64 000,00	61 288,76	95,76%
		21 - Immobilisations corporelles	87 350,00	53 896,09	61,70%
		23 - Immobilisations en cours	350 000,00	254 015,28	72,58%
	Recettes		653 991,30	27 061,30	4,14%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	24 991,30	24 991,30	100,00%
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	0,00%
		13 - Subventions d'investissement reçues	525 000,00	0,00	0,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	2 070,00	51,75%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget pépinière écopôle tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-18

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget CLIC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget CLIC, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation
			2015	2015	2015
Fonctionnement			149 296,00	137 021,28	91,78%
	Dépenses		74 648,00	59 823,28	80,14%
		011 - Charges à caractère général	17 041,00	5 350,34	31,40%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	54 007,00	51 387,22	95,15%
		022 - Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00%
		042 - Opé. d'ordre de transferts entre section	3 100,00	3 085,72	99,54%
	Recettes		74 648,00	77 198,00	103,42%
		002 - Fonctionnement reporté	6 384,38	6 384,38	100,00%
		74 - Dotations, subventions et participations	29 300,00	31 850,00	108,70%
		75 - Autres produits de gestion courante	38 963,62	38 963,62	100,00%
Investissement			12 452,83	12 363,34	99,28%
	Dépenses		1 050,00	974,79	92,84%
		21 - Immobilisations corporelles	1 050,00	974,79	92,84%
	Recettes		11 402,83	11 388,55	99,87%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	8 302,83	8 302,83	100,00%
		040 - Opé. d'ordre de transferts entre section	3 100,00	3 085,72	99,54%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget CLIC tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-19

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget maintien du
commerce de proximité**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget maintien du commerce de proximité, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation 2015
			2015	2015	
Fonctionnement			35 919,20	29 751,83	82,83%
	Dépenses		17 959,60	12 942,23	72,06%
		011 - Charges à caractère général	5 662,00	4 095,41	72,33%
		023 - Virement à la section d'investissement	3 297,60	0,00	0,00%
		66 - Charges financières	9 000,00	8 846,82	98,30%
	Recettes		17 959,60	16 809,60	93,60%
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 559,60	11 559,60	100,00%
		75 - Autres produits de gestion courante	6 400,00	5 250,00	82,03%
Investissement			408 000,00	197 360,02	48,37%
	Dépenses		204 000,00	155 651,52	76,30%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	7 000,00	6 375,58	91,08%
		23 - Immobilisations en cours	197 000,00	149 275,94	75,77%
	Recettes		204 000,00	41 708,50	20,45%
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest	41 708,50	41 708,50	100,00%
		021 - Virement de la section d'investissement	3 297,60	0,00	0,00%
		13 - Subventions d'investissement reçues	146 000,00	0,00	0,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	12 993,90	0,00	0,00%

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget maintien du commerce de proximité tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-20

OBJET

**Approbation des comptes
administratifs 2015 :
budget ordures ménagères**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

A. FIDELIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. COTTEN expose que les mouvements de l'exercice 2015 du budget ordures ménagères, tant en recettes qu'en dépenses, sont les suivants :

Section I / F	Type Dépense/Recette	Chapitre	Budgété	Réalisé	% de réalisation 2015
			2015	2015	
Fonctionnement			15 094 490,00	14 661 939,90	97,13%
	Dépenses		7 547 245,00	6 876 362,29	91,11%
		011 - Charges à caractère général	1 376 957,00	1 326 774,59	96,36%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 079 325,00	2 000 838,88	96,23%
		023 - Virement à la section d'investissement	320 953,00	0,00	0,00%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	243 010,00	243 010,00	100,00%
		65 - Autres charges de gestion courante	3 479 000,00	3 305 738,82	95,02%
		66 - Charges financières	48 000,00	0,00	0,00%
	Recettes		7 547 245,00	7 785 577,61	103,16%
		013 - Atténuations de charges	10 000,00	8 834,96	88,35%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	815,00	815,00	100,00%
		70 - Produits des services, du domaine et ven	246 022,00	236 313,92	96,05%
		73 - Impôts et taxes	5 476 716,00	5 481 906,00	100,09%
		74 - Dotations et participations	1 089 505,00	1 330 342,34	122,11%
		75 - Autres produits de gestion courante	724 187,00	724 187,00	100,00%
		77 - Produits exceptionnels	0,00	3 178,39	SO
Investissement			1 127 926,00	381 192,59	33,80%
	Dépenses		563 963,00	137 945,59	24,46%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	815,00	815,00	100,00%
		16 - Emprunts et dettes assimilées	82 000,00	0,00	0,00%
		20 - Immobilisations incorporelles	41 644,00	2 638,80	6,34%
		21 - Immobilisations corporelles	439 504,00	134 491,79	30,60%
	Recettes		563 963,00	243 247,00	43,13%
		021 - Virement de la section de fonctionnement	320 953,00	0,00	0,00%
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	243 010,00	243 010,00	100,00%
		13 - Subventions d'investissement	0,00	237,00	SO

Considérant les avis favorables de la commission des finances du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Considérant que le conseil communautaire doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que, pour ce faire, M. le Président a quitté la séance et que M. COTTEN a été élu Président de la séance,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après en avoir délibéré,

A 42 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (M. DROUGLAZET, M. COTTEN),

Le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** au Président de la Communauté d'agglomération, M. André FIDELIN de la présentation du compte administratif de la Communauté, exercice 2015.
- **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des écritures.
- **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget ordures ménagères tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-22

OBJET

**Intérêt communautaire de
la médiathèque de Tourc'h**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 03

Votants : 45

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

-

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que le projet de territoire, adopté le 25 février 2016, prévoit dans son volet initiatives culturelles, une prise de compétence lecture publique et enseignements musicaux.

Concernant la lecture publique, il est proposé que la gestion de l'ensemble des bibliothèques du territoire devienne communautaire. Il est aussi noté que parallèlement plusieurs investissements de rénovation ou de construction sont envisagés.

A ce titre, et avant d'envisager une prise de compétence globale sur la lecture publique en 2017 ou 2018, une étude de faisabilité et de préparation du transfert de la compétence serait lancée à compter de juin 2016. La mission aurait pour objet, après une analyse de l'organisation existante de la lecture publique et des enseignements artistiques, de proposer des scénarii pour définir le meilleur portage de l'enseignement musical et chorégraphique et de la lecture publique sur le territoire.

Seront étudiés les aspects administratifs, juridiques, financiers et les aspects actuels et prospectifs liés au développement de la lecture publique et des enseignements artistiques sur le territoire.

Toutefois, actuellement plusieurs projets de construction ou de rénovation sont envisagés.

C'est le cas du projet de la commune de Tourc'h, qui est très avancé. Se pose aujourd'hui la question du portage des projets de construction par les communes ou par CCA durant la période de réalisation de l'étude et le processus d'intégration.

Afin d'une part d'optimiser les partenariats financiers (le soutien financier des partenaires DRAC et du Département est plus important quand les communautés d'agglomération portent les projets) et d'autre part de ne pas compromettre la cohérence du futur projet, il serait judicieux de d'ores et déjà de déclarer d'intérêt communautaire la médiathèque de Tourc'h, au titre de la compétence suivante : Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

**Suite aux avis favorables de la commission gestion des musées / politique culturelle / multimédia / communication du 7 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Déclare d'intérêt communautaire la médiathèque de Tourc'h, qui sera construite à l'emplacement de l'ancien presbytère proximité immédiate de la Mairie et de la salle socioculturelle.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-23

OBJET

**Principes de composition
des commissions**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 03

Votants : 45

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

-

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose qu'en vertu de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) transposé aux communautés d'agglomération, le conseil communautaire peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Dans ce cadre, et par délibération du 24 avril 2014, CCA a décidé de créer 9 commissions et 2 comités de suivi :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

L'article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par jugement du 1^{er} avril 2016, le Tribunal administratif de Rennes a annulé la délibération du 24 avril 2014 au motif que toutes les tendances de l'assemblée devaient, si elles le souhaitent, être représentées au sein des différentes commissions et comités de suivi.

CCA dispose de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé le 27 avril à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste serait préparée sur cette base.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, prévue le 26 mai prochain, à d'autres tendances de s'exprimer, il est proposé de mettre en place une date limite de dépôt de ces autres listes le 25 mai selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard le 25 mai 2016 à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.
- Sur ces deux bases, il serait proposé un vote commission par commission (et comité de suivi), sur la base d'une liste consolidée, permettant l'accès aux commissions de l'ensemble des conseillers communautaires qui en auront exprimé le souhait selon les 2 modalités prévues précédemment. Chaque commission aura donc potentiellement un nombre de sièges différent.

Suite à l'avis favorable du bureau du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **Décide d'organiser le 26 mai prochain des élections pour le renouvellement des commissions et comités de suivi de CCA,**
- **Valide les principes de mise en œuvre exposés ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-24

OBJET

**Acquisition de la friche
« Avril » à Rosporden**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 42

- pouvoirs 03

Votants : 45

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

-

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que l'acquisition et l'aménagement de la friche industrielle dite « friche Avril » à Rosporden, aux abords de la route départementale n°765, sont inscrits au projet de territoire de CCA voté par le conseil communautaire le 25 février 2016, à l'instar des sites de Coat Canton (Rosporden), Kerouel (Tréguinc) et Kercoré (Concarneau).

Cette friche est composée de trois parcelles référencées AB 252 (251 m²), 253 (5 202 m²) et 255 (341 m²) pour une emprise totale de 5 794 m². Les parcelles 252 et 255, qui en constituent les voies d'accès, sont l'objet d'une propriété indivise avec la SCI SAINT-ELOI. Le tout est classé en zone Ui pouvant accueillir des activités artisanales et industrielles.

Ce site accueillait auparavant une conserverie construite en 1924 et exploitée par la Société des Propriétaires Réunis (SPR). Le site a été racheté en 1981 par le groupe «Avril/Cirio» dont les actifs ont été repris par le groupe Bonduelle en 1998/1999. L'usine a ensuite cessé son activité vers 1995 pour n'être plus utilisée que pour le stockage de conserves. Le terrain a enfin été racheté le 9 décembre 2005 par la filiale immobilière des Mousquetaires qui en a détruit les bâtiments afin d'y implanter un commerce à enseigne NETTO. Le projet n'a pas été réalisé en raison d'une offre locale déjà importante en discount alimentaire (ALDI, LIDL).

Le prix demandé par le propriétaire, le groupe Immo Mousquetaires, est de 85 000 €HT hors droit et hors frais. Les frais d'agence d'Immo Mousquetaires Transaction s'élèvent à 2 550 €HT. Ce prix est conforme à l'estimation de France Domaine (15 €HT/m²). Il faut remarquer que le groupe Les Mousquetaires s'était rendu acquéreur de ce site en 2005 au prix de 162 818,06 €.

A titre de condition particulière et essentielle de la vente, il est convenu qu'afin d'éviter toute concurrence avec les autres sites du Groupement des Mousquetaires, il ne pourra être exercé sur le site aucune activité commerciale pendant une durée de trente ans.

Il ne serait envisagé, cette année, que la seule acquisition du terrain. En 2017, une étude de programmation serait réalisée pour l'aménagement d'un pôle artisanal locatif.

**Considérant les avis favorables de la commission économie / emploi / tourisme réunie le 13 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions (M. DROUGLAZET, Mme HELWIG),

Le conseil communautaire :

- **Approuve le projet d'acquisition selon les conditions ci-avant détaillées,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte et document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-25

OBJET

**Organisation d'une
conférence internationale
sur le radon**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que pendant une dizaine d'années, un petit groupe d'experts européens issus de pays allemandophones a pris l'habitude de se réunir de façon informelle pour échanger sur la problématique du radon dans les bâtiments et notamment sur la remédiation des bâtiments existants. Ces réunions avaient généralement lieu dans des zones à forte teneur en « radon » afin de donner l'occasion de prendre connaissance des initiatives locales.

Progressivement, le groupe initial s'est agrandi avec notamment la participation de Belges et de Français. En 2009, le groupe comptait environ 40 participants de 10 pays différents. Depuis, la conférence ROOMS (Radon Outcomes On Mitigation Solutions) se déroule chaque année : 2010 en France (Limoges), 2011 en Allemagne (Fribourg), 2012 en République Tchèque (Mikulov), 2013 en Belgique (Bouillon), 2014 en Autriche (Bad Ilch) et 2015 en Suède (Oslo).

CCA a été sollicitée par l'association Approche-ÉcoHabitat, en lien avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), pour une candidature à la tenue de cette conférence en 2016. La proposition de faire de Concarneau la ville d'accueil de cette manifestation tient aux différentes expérimentations qui ont été réalisées sur le territoire de CCA depuis 2011.

Public concerné : 30 à 50 experts ou professionnels européens, ouverture à toute personne intéressée.

Dates et durée : Les jeudi 6 et vendredi 7 octobre 2016

Lieu : Salles plénières de l'écopôle et de l'hôtel d'agglomération

Organisation matérielle et financière :

Dépenses	€TTC	Recettes	€
Frais d'organisation	5 500 €	CCA	8 200 €
Gestion des déplacements	2 000 €	Agence régionale de santé	5 500 €
Supports de communication	1 000 €	Département	1 000 €
Traduction simultanée	1 800 €	Région	1 000 €
Transport	2 000 €		
Restauration	2 400 €		
Sortie ludique	1 000 €		
TOTAL	15 700 €	TOTAL	15 700 €

Considérant les avis favorables du comité de suivi énergie et développement durable réuni le 2 mars 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **approuve le soutien logistique et la participation financière à hauteur de 8 200 € maximum de CCA à l'organisation de l'événement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte ou document en relation avec cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-26

OBJET

**Désignation d'un repré-
sentant et de suppléants
pour la commission
départementale d'aména-
gement commercial**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que selon l'article L751-2 du Code du commerce, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), présidée par le préfet, est notamment composée des sept élus suivants :

- a. Le maire de la commune d'implantation ou son représentant ;
- b. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune d'implantation ou son représentant ;
- c. Le président du syndicat mixte ou de l'établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant ou, à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou, à défaut, un membre du conseil départemental ;
- d. Le président du conseil départemental ou son représentant ;
- e. Le président du conseil régional ou son représentant ;
- f. Un membre représentant les maires au niveau départemental ;
- g. Un membre représentant les intercommunalités au niveau départemental.

Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger.

M. le Maire de Concarneau étant également Président de Concarneau Cornouaille Agglomération, il convient de prévoir, pour les dossiers de CDAC localisés sur la Ville de Concarneau et pour lesquels il siégerait en qualité de Maire, la désignation d'un remplaçant titulaire pour siéger à la CDAC en tant que représentant de Concarneau Cornouaille Agglomération. Il convient de prévoir par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant titulaire, la nomination de suppléants.

Il convient également de prévoir les modalités de formulation de l'avis de CCA sur les dossiers présentés en CDAC. Il est proposé que la commission économie soit chargée d'émettre un avis sur ces dossiers. Si une commission n'avait pas lieu dans l'intervalle entre la réception de la convocation et le jour de la CDAC, l'avis de ses membres serait sollicité par mail, à l'appui d'une note explicative.

**Suite à l'avis favorable et aux propositions du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- désigne un représentant titulaire et deux suppléants pour la commission départementale d'aménagement commercial :
 - Titulaire : le Vice-Président en charge de l'économie
 - Suppléants : F. Besombes et G. Pagnard
- valide le fait que la commission économie soit chargée d'émettre un avis sur ces dossiers.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-27

OBJET

**SAGE Sud Cornouaille :
réajustement du plan de
financement 2016**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. MARTIN expose que le 12 décembre 2012, CCA a signé avec ses partenaires (CCPF, Quimperlé Communauté, l'Etat, le Conseil Général du Finistère, le Conseil Régional de Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne) un contrat territorial de bassins versants pour la période 2012-2015. Il permet de mobiliser des subventions et définit sur 5 ans les actions de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation des milieux aquatiques. Ce contrat devait prendre fin au 31 décembre 2015 et a été prolongé en 2016 par le biais d'un avenant joint en annexe. 2016 sera donc considérée comme une année de transition dont les objectifs seront d'approuver le SAGE Sud Cornouaille, d'évaluer le contrat 2012/2015 et notamment le Plan Algues Vertes, d'élaborer le futur contrat 2017/2021 et de poursuivre les actions engagées sur le terrain.

CCA assure plus particulièrement la maîtrise d'ouvrage des programmes de gestion des cours d'eau et de gestion des produits phytosanitaires non agricoles. A compter du 1^{er} janvier 2016, la maîtrise d'ouvrage de la coordination générale du SAGE est transférée du Pays Fouesnantais à CCA. Le contrat fait l'objet de déclinaisons budgétaires par année, CCA doit effectuer une nouvelle demande de subventions pour l'année 2016 auprès des partenaires financiers.

Eléments financiers :

Pour 2016, la Région Bretagne a souhaité apporter des modifications au plan de financement initial :

- Animation du SAGE : maintien des subventions
Intervention répartie à hauteur de 70% AELB et 10% Région (80% AELB initialement)
- Entretien des cours d'eau : subventions en baisse
Suppression des aides de la Région pour l'entretien des cours d'eau et pour l'animation sur le Ster Goz

Ces modifications se traduisent comme suit :

	Prévisionnel initial	Prévisionnel réajusté 2016
Budget total	827 037 € TTC	827 037 € TTC
Financement attendu	654 630 € TTC	636 902 € TTC
Reste à charge pour CCA :		
Territoire Odet/Aven	29 855	33 684
Plan Algues Vertes	21 476	21 476
Territoire Aven Belon Merrien	19 042	22 065
<i>Contrat de veille</i>	<i>660</i>	<i>660</i>
<i>CRE Ster Goz</i>	<i>3 934</i>	<i>6 437</i>
<i>CRE Aven</i>	<i>14 448</i>	<i>14 968</i>
Breizh Bocage	3 654	3 654
SAGE	7 813	7 813
Total	81 840	88 692

Suite aux avis favorables de la commission environnement du 12 avril et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide le plan de financement annexé à la présente délibération,
- autorise le Président à signer tout document nécessaire pour le financement et la bonne mise en œuvre des actions pour 2016,
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre EPCI et l'avenant 2016 au contrat territorial Sud Cornouaille.

Les subventions auprès de la Région Bretagne, du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'année 2016, seront sollicitées par M. le Président dans le cadre de ses délégations actées par délibération du conseil communautaire du 25 février 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-28

OBJET

Avenant au marché 2012-039 – prestation d'accueil et de conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective des déchets ménagers

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

Mme HELWIG expose qu'un marché a été conclu en 2012 avec Les Ateliers fouesnantais pour la prestation d'accueil de tri et de conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective des déchets ménagers. La date d'exécution de ce marché est le 29 novembre 2012. Ce marché est reconductible 3 fois, sa date d'échéance est le 28 novembre 2016. Une nouvelle consultation doit être lancée prochainement.

CCA s'est engagée dans un appel à projet ayant pour objectif, l'extension des consignes de tri des plastiques nécessitant pour l'exploitant du centre de tri d'emballages ménagers de Fouesnant des travaux de refonte partielle mais significative du process de tri.

Ces modifications vont consister à élargir les consignes de tri à de nouveaux emballages au 1^{er} juin 2016 et à récupérer les valorisables dans les refus au 1^{er} janvier 2017. Cette évolution est généralisée à toute la Cornouaille.

Les hausses de tarifications de prestations de tri proposées dans l'avenant s'accompagneront de nouvelles recettes matière, de nouveaux soutiens d'éco-organismes et d'économies d'incinération. La tarification actuelle de CCA est basée sur la tonne entrante dans le centre de tri et comprend trois flux, à savoir : les multi-matériaux, les papiers et les cartons. Les prix sont composés d'une part fixe et d'une part variable en fonction du pourcentage de refus caractérisé.

Tarification actuelle en € HT:

	REFUS DE TRI en tonnes		
	Tonne entrante		
	0%	Variation linéaire par %	20%
Multi matériaux (sacs jaunes ou vrac)	140 €	2.51 €	190 €
Papier en vrac	38 €	1.50 €	68 €
Cartons en vrac	38 €	1.00 €	58 €

La nouvelle tarification en € HT à compter du 1^{er} juin 2016 se décomposera de la manière suivante :

	REFUS DE TRI en tonnes		
	Tonne entrante		
	0%	Variation linéaire par %	20%
Multi matériaux (sacs jaunes ou vrac)	157.00 €	2.50 €	207 €
Papier en vrac	35.00 €	2.50 €	85 €
Cartons en vrac	30.00 €	2.50 €	80 €

L'évolution globale sur le marché ne peut être réellement calculée ; c'est pourquoi cet avenant a fait l'objet d'un passage en CAO du 19 avril 2016.

Suite à l'attribution de cet avenant par la CAO en date du 19 avril 2016 et considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. QUILLIVIC),

Le conseil communautaire :

- autorise M. Le Président à signer l'avenant et à le notifier aux Ateliers Fouesnantais.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-29

OBJET

**Fonds de concours pour la
mise en accessibilité des
arrêts du réseau Coralie**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BESOMBES expose qu'une convention cadre entre CCA et chacune des communes pour l'aménagement des points d'arrêts du réseau de transport collectif a été validée par le conseil communautaire du 18 décembre 2014. Elle définit les modalités techniques et financières de partenariat pour la création et l'aménagement des points d'arrêts et notamment le versement par CCA d'un fonds de concours correspondant à 20% du coût des travaux HT de mise en accessibilité des arrêts.

Ce dispositif a été confirmé et précisé lors de l'approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) le 24 septembre 2015.

Dans le cadre du projet de territoire de CCA approuvé par le conseil communautaire le 25 février 2016, il a été proposé de porter le taux de ce fonds de concours à 50% du reste à charge.

La répartition financière pour la mise en accessibilité des arrêts prioritaires définis dans le cadre de l'ADAP serait la suivante :

	2016			2017			2018			Total Commune 50%	Total FDC CCA 50%	Total TOTAL
	Commune 50%	FDC CCA 50%	TOTAL	Commune 50%	FDC CCA 50%	TOTAL	Commune 50%	FDC CCA 50%	TOTAL			
ADAP	41 250 €	41 250 €	82 500 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €	61 750 €	61 750 €	123 500 €	168 000 €	168 000 €	336 000 €
CONCARNEAU	25 750 €	25 750 €	51 500 €	27 500 €	27 500 €	55 000 €	40 250 €	40 250 €	80 500 €	93 500 €	93 500 €	187 000 €
ELLIANT				5 500 €	5 500 €	11 000 €				5 500 €	5 500 €	11 000 €
MELGVEN												
NEVEZ												
PONT-AVEN	5 500 €	5 500 €	11 000 €	5 500 €	5 500 €	11 000 €	5 500 €	5 500 €	11 000 €	16 500 €	16 500 €	33 000 €
ROSPORDEN				10 000 €	10 000 €	20 000 €				10 000 €	10 000 €	20 000 €
TOURCH				5 500 €	5 500 €	11 000 €				5 500 €	5 500 €	11 000 €
TREGUNC	10 000 €	10 000 €	20 000 €	11 000 €	11 000 €	22 000 €	16 000 €	16 000 €	32 000 €	37 000 €	37 000 €	74 000 €
SAINT YVI												
Total général	41 250 €	41 250 €	82 500 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €	61 750 €	61 750 €	123 500 €	168 000 €	168 000 €	336 000 €

Il est précisé que la mise en accessibilité arrêts des communes d'Elliant et de Saint-Yvi est traitée par le département dans le cadre de son agenda d'accessibilité. La commune de Névez n'a plus d'arrêts prioritaires à mettre en accessibilité.

L'enveloppe financière 2016-2018 de fonds de concours aux communes pour la mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau de transport collectif inscrits à l'ADAP passerait ainsi de 67 200€ à 168 000€.

Suite aux avis favorables de la commission Transport et Déplacement du 1^{er} avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Fixe à 50 % du reste charge le taux de fonds de concours pour la mise en accessibilité des arrêts du réseau Coralie.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
 André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-30

OBJET

Approbation de la convention de partenariat pluri-annuel liant Concarneau Cornouaille Agglomération, Quimperlé Communauté, et l'association « 4 Ass et Plus »

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. LEBRET expose que CCA a décidé en devenant Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2012 de mettre en œuvre une politique culturelle de soutien à la création, à la diffusion et à la promotion de la culture bretonne par l'information, et la mise en réseaux d'acteurs, le portage, le soutien et l'accompagnement de projets d'animations culturelles sur le territoire communautaire.

Cette politique résulte de ses compétences et de son projet de territoire validé par le Conseil communautaire du 25 février 2016 dans sa dimension culturelle et artistique où « *par son action CCA soutient et valorise les projets culturels des habitants, des artistes et des structures qui les accompagnent en recherchant cohérence et mise en réseaux des acteurs* »

L'association « 4 Ass et Plus », association Loi 1901 siégeant sur la commune de Trégunc mène un travail de création et de diffusion de spectacles vivants sur les territoires de CCCA et de Quimperlé Communauté. Créée en 2012, elle forme un réseau composé de six structures culturelles : MJC Le Sterenn – Trégunc / MJC La Marelle - Scaër / L'Étincelle – Rosporden / L'Ellipse – Moëlan-sur-Mer / Centre des Arts – Concarneau / Manoir de Kernault – Mellac. Le réseau poursuit les objectifs suivants : soutenir la création et la diffusion du spectacle vivant, développer les publics, favoriser les partenariats et la solidarité entre les structures membres.

Au titre de l'année 2016, l'association a fait parvenir à CCA une demande de subvention à hauteur de 10 000 € conformément au montant voté en décembre 2015 (10 000 € en 2015) destinés à promouvoir les actions suivantes :

- participer au financement du poste de coordinateur culturel du réseau 4 Ass et Plus,
- accompagner les communes volontaires dépourvues de service culturel dans la réflexion et la mise en œuvre de projets culturels dans le domaine du spectacle vivant.

La convention liant, CCA, Quimperlé Communauté et l'association « 4 Ass et Plus » étant aujourd'hui caduque, il est proposé une nouvelle convention poursuivant les mêmes objectifs, et ce, pour une durée de trois ans.

Suite aux avis favorables de la commission culture du 20 janvier 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Approuve la convention triennale ci-annexée avec Quimperlé Communauté, et 4ass et plus, comportant attribution d'une subvention de 10 000 euros par an (année 2016/2017/2018),**
- **Autorise M. le Président à la signer.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-31

OBJET

Approbation du schéma directeur informatique de l'étude de convergence informatique du réseau des bibliothèques et du plan de financement prévisionnel de l'opération et attribution du marché de fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un SIGB, d'un portail documentaire web, d'un système de gestion des terminaux publics et d'équipements RFID pour les bibliothèques de CCA

Nombre de conseillers

En exercice :
- voix délibérative 45

Présents :
- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. LEBRET expose que dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du territoire, CCA a mené une étude de convergence informatique avec l'appui de la société Savoir Sphère, dont le but est de doter l'ensemble des bibliothèques d'un outil commun de gestion ainsi que d'un portail informatique. Cette étude réalisée, un schéma directeur propose l'informatisation des 9 bibliothèques de l'agglomération, qui deviendraient en 2017 d'intérêt communautaire.

Ce projet intercommunal d'informatisation, qui se déroulera sur une durée de 4 ans, peut être subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, service déconcentré de l'Etat, par la Région dans le cadre du dispositif ITI FEDER, et par le département du Finistère (dispositif de soutien à l'informatisation).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Plan de financement				
	Année	Dépenses	Recettes	
1/Etude de convergence informatique des bibliothèques, menée par le cabinet Savoir Sphère dans le cadre du marché en procédure adaptée	2016	20 530 €	Etat/DRAC/30%	6159 €
			CCA	14 371 €
			<i>Sous Total</i>	<i>20530 €</i>
2/Informatisation (marché à bons de commande)	2016 à 2019		Etat /Drac 30% du montant HT	115516 €
			CD 29	90000 €
			ITI FEDER (10%)	38505 €
			CCA	141034 €
SIGB	2016 à 2017	64 490 €		
Portail bib. numérique	2017	60 650 €		
Terminaux publics	2017 à 2018	125 770 €		
Système de gestion des terminaux publics	2018	51 651 €		
RFID	2019	82 494 €		
<i>Sous total</i>		<i>385 055 €</i>	<i>Sous total</i>	<i>385 055 €</i>
Total		405 585 €	Total	405 585 €

Il est précisé que les terminaux publics (125 770 €) seraient acquis dans le cadre du marché en cours d'équipements informatiques de CCA et que les autres dépenses ont fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert sur 48 mois comportant 4 lots (marché à bons de commande sans minimum ni maximum) :

- système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) (lot 1)
- portail documentaire Web comportant un outil de bibliothèque numérique (lot 2)
- système de gestion des terminaux publics (SGTP) (lot 3)
- équipements RFID (lot 4)

Savoir Sphère, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la convergence informatique du réseau des bibliothèques et en concertation avec les services concernés, a présenté son analyse lors de la CAO du 19 avril 2016 et en est ressorti le classement suivant :

- LOT 1 : AFI pour un montant estimatif de 64 490.00 € HT
- LOT 2 : AFI pour un montant estimatif de 60 650.00 € HT
- LOT 3 : AESIS pour un montant estimatif de 51 651.69 € HT
- LOT 4 : NEDAP pour un montant estimatif de 82 494.00 € HT

Ces estimations sont données à titre indicatif et correspondent aux besoins répertoriés lors de l'étude menée conjointement avec le réseau des bibliothèques. S'agissant d'un marché à bons de commande, elles peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse selon les choix techniques réalisés par la collectivité. Ainsi, les montants réels pourront être différents des montants prévisionnels présentés dans le plan de financement prévisionnel.

Suite à l'attribution de ces marchés par la CAO en date du 19 avril 2016, et considérant les avis favorables de la commission réseaux culturels du 8 juillet 2015 et du bureau communautaire du 3 mai 2016, Ayant entendu le rapporteur, Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Approuve le schéma directeur informatique des bibliothèques et son plan de financement prévisionnel ajusté au vu des résultats de l'appel d'offres, ci-annexé,**
- **Autorise M. Le Président à signer les marchés et à les notifier aux entreprises concernées.**

Il est précisé que la sollicitation des subventions sera réalisée par M. le Président dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN

Envoyé en préfecture le 25/05/2016

Reçu en préfecture le 25/05/2016

Affiché le

ID : 029-242900769-20160519-20160512_31-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-32

OBJET

**Création d'un poste de
technicien « poste de
travail et informatique
scolaire »**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BELLEC expose que dans le cadre de la mutualisation des systèmes d'information, et en complément de la création du service commun « direction des systèmes d'information » le 1^{er} janvier 2014, le conseil communautaire a approuvé par délibération du 25/09/2014 la mise en place d'un catalogue de services à destination des autres communes membres dans l'attente d'une extension du service commun.

Dans un premier temps, pour répondre aux nombreuses missions commandées par les communes dans le cadre du catalogue de service, un agent en contrat à durée déterminée a été recruté pour une durée de 7 mois puis reconduit pour une période d'1 an, à temps complet, sur le poste de Technicien « poste de travail et informatique scolaire » pour renforcer les effectifs de l'équipe en place. Ses contrats de travail étaient motivés juridiquement par un « surcroit temporaire d'activité ».

Ce surcroit d'activité n'étant plus temporaire, il est donc aujourd'hui nécessaire de créer un poste permanent, justifié par le fait que :

- Malgré l'élargissement récent du service commun (mise en place d'un socle commun pour les communes adhérentes, décidé par délibération du 31 mars 2016), le catalogue de service demeure pour les autres communes ;
- Les prestations commandées via le catalogue de service ont généré en 2015 une recette de 20 000 € et les recettes devraient être supérieures en 2016 (décalage entre le moment où la prestation est réalisée et le moment où elle est payée)
- Quand bien même l'activité générée par le catalogue de service viendrait à diminuer, ce serait parce que celle générée par la mise en œuvre du socle commun serait en augmentation : le poste de l'agent pourrait alors être financé par le service commun.

Il est précisé que le coût brut chargé de ce poste pour l'année 2016 (août à décembre) est de 13 160 €, soit un coût annuel de 31 600 €.

La commission aménagement et systèmes d'informations du 5 avril dernier a émis un avis favorable à la création de ce poste.

**Suite aux avis favorables de la commission aménagement et systèmes d'informations du 5 avril 2016, de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide la création d'un poste permanent de « technicien systèmes et réseaux » à temps complet, filière technique grade mini : adjoint technique de 2^{ème} classe, grade maxi : technicien territorial et son inscription au tableau des emplois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-33

OBJET

**Modification du tableau
des emplois**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41

- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BELLEC expose que par délibération du 17/12/2015, le conseil communautaire a approuvé la création d'un poste d'Animateur Relais Assistantes Maternelles. Il s'agit d'un poste de catégorie B de la filière sociale avec en grade mini : éducateur de jeunes enfants et en grade maxi : éducateur principal de jeunes enfants. Ce poste est inscrit au tableau des emplois.

Suite aux entretiens du 25 mars 2016 pour le recrutement sur le poste d'Animateur Relais Assistantes Maternelles, le candidat retenu par le jury de recrutement détient le grade d'assistant socio-éducatif, il est donc nécessaire de modifier le tableau des emplois afin d'ouvrir les postes d'animateur RAM sur le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Par ailleurs, des mises à jour sont proposées, en particulier sur le pôle Musées :

- Calibrage grade C à B pour les médiateurs(trices) culturels(les) au lieu de B auparavant ;
- Calibrage grade B à A pour le poste de responsable scientifique et culturel pour homogénéisation avec les postes de responsable administratif(ve) et financier(e) et de chargée des expositions et de la communication, suite à une demande du comité technique du 3 mars 2016
- Création d'un poste permanent de technicien(ne) poste de travail (CF projet de délibération précédent)

Suite aux avis favorables de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide la modification du tableau des emplois de CCA, ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-34

OBJET

**Subvention au Centre de
Gestion du Finistère pour le
Forum de l'Emploi
Territorial**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41

- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

M. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BELLEC expose qu'en 2010, le Centre de Gestion du Finistère avait organisé, au nom des 4 CDG bretons et du CNFPT, le Forum des Elus et de l'Emploi Territorial (FEET) au Quartz à Brest. Il avait rencontré un vif succès puisqu'il avait drainé plus de 1 700 personnes : des élus locaux, des DGS, des agents territoriaux principalement mais également un large public dans la mesure où ce forum était ouvert à tous. CCA avait décidé de soutenir l'organisation de cet événement régional, destiné notamment à valoriser l'accès à l'emploi public local. Une subvention de 1 500€ avait ainsi été octroyée. Si en 2013, le FEET fut organisé à Rennes par le CDG 35, en 2016, il aura lieu dans le Finistère le 13 décembre 2016 autour de la thématique du management du changement.

Différentes rencontres et animations ponctueront cet événement :

- 3 grandes conférences (par exemple : réorganiser les compétences territoriales : le défi des harmonisations, etc...)
- des tables rondes et ateliers (par exemple : la réorganisation du temps de travail, les collectivités : des terrains d'innovation pour le management, quelle laïcité dans le service public ? La question des cantines, etc...)

Le CDG 29 sollicite CCA pour le renouvellement de son soutien financier pour l'organisation de cet événement régional, tourné vers l'emploi et vers les collectivités locales. Le budget prévisionnel de cette manifestation est de 145 000 €, les collectivités partenaires versent des participations comprises entre 500 € et 15 000 €.

Il est décomposé comme suit :

Rubriques	DEPENSES	RECETTES
Logistique	52 000 €	
Frais administratifs / RH	30 000 €	
Communication	50 000 €	
Animation	13 000 €	
Partenariats financiers		
CDG et CNFPT		80 000 €
Région Bretagne		10 000 €
Département Finistère		10 000 €
Autres collectivités territoriales		20 000 €
Partenaires publics (SGAR, Marine...)		15 000 €
Partenaires privés (SOFCAP, CIRIL, MNT...)		10 000 €
Total	145 000 €	145 000 €

Pour information, la Région Bretagne s'est également engagée aux côtés du Centre de Gestion du Finistère, tout comme le Département du Finistère, Brest Métropole, Quimper Communauté, Morlaix Communauté, etc... La participation de CCA sera matérialisée par l'inscription de son logo sur les documents de communication, la possibilité d'obtenir un stand et l'invitation de plusieurs personnes à des tables rondes (Elu, DGS, DRH...).

Suite aux avis favorables de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **attribue une subvention de 1 500 € au CDG 29 pour l'organisation du Forum des Elus et de l'Emploi Territorial.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-35

OBJET

**Construction de bâtiments
d'activité pour les chantiers
nautiques Marée Haute et
IDB Marine**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 42
- pouvoirs 03

Votants : 45

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DEROVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

-

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose qu'une étude de programmation d'un ensemble immobilier susceptible d'accueillir les deux chantiers nautiques IDB Marine et Marée Haute à l'étroit dans leurs locaux du Minaouët à Trégunc a été réalisée. Elle a démontré qu'il n'est pas envisageable de mutualiser des espaces de production mais qu'un site composé de deux bâtiments distincts avec une accessibilité commune serait en mesure de répondre aux attentes des deux chantiers et de satisfaire leurs objectifs de développement.

Ce projet immobilier, qui serait envisagé sur l'extension du parc d'activités de Colguen, dans le prolongement de l'entreprise SOCOREX, nécessiterait une emprise de 11 000 m² avec un coût de construction d'environ 2 940 000 €HT. La demande des deux chantiers, qui ont des structures financières rentables mais encore fragiles, est une maîtrise d'ouvrage communautaire dans le cadre d'une location-vente.

Dans l'hypothèse d'un subventionnement à hauteur de 300 K€, l'impact financier serait l'intégration d'un loyer mensuel d'un peu plus 8 000 € dans les charges de fonctionnement de chacun des deux chantiers. Ce niveau de loyer permettrait à CCA d'équilibrer le bilan de l'opération sur 20 ans comme le montre le budget prévisionnel suivant.

	Marée Haute	IDB	TOTAL
Bâtiment - études et travaux	1 483 895 €	1 456 594 €	2 940 489 €
Terrain 20 €/m ²	111 530 €	107 300 €	218 830 €
Frais divers (DO, étude sol, géomètre...)	26 781 €	26 494 €	53 275 €
Déduction subvention 300 000 €	-151 393 €	-148 607 €	-300 000 €
TOTAL	1 470 813 €	1 441 781 €	2 912 594 €
Coût total emprunt 20 ans taux fixe 3,5%	1 992 032 €	1 952 712 €	3 944 744 €
Equivalent loyer mensuel 20 ans	8 300 €	8 136 €	

Les subventions espérées pourraient néanmoins être supérieures aux prévisions prudentes qui ont présidé à la construction du budget prévisionnel. Il est proposé de solliciter les partenaires sur la base du plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Construction	2 940 489 €	Etat (Fonds de soutien à l'investissement)	500 000 €	16%
Terrain	218 830 €	Région (Contrat de partenariat)	600 000 €	19%
Intervenant techniques	53 275 €	Département (Contrat de territoire)	100 000 €	3%
		CCA	2 012 594 €	63%
TOTAL	3 212 594 €	TOTAL	3 212 594 €	100%

Dans ces conditions de subventionnement, les loyers supportés par les deux sociétés seraient ramenés à 7 010 € pour IDB Marine et 7 155 € pour Marée Haute avec une réduction de 5 années de la durée de la location-vente (soit 15 ans au lieu de 20 ans).

Suite aux avis favorables de la commission économie du 13 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 42 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. DION, M. DERVOU, M. DROUGLAZET),

- **Le conseil communautaire approuve cette opération et son plan de financement prévisionnel.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-36

OBJET

**Bilan des acquisitions et
cessions 2015**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOUT, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que conformément à l'article L 5211-37 du Code général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement considéré.

En 2015, une acquisition d'un terrain à bâtir d'une contenance de 8 152 m² a été réalisée pour un prix de 41 005 € en vue d'y réaliser l'extension de la ZA du Restou (06/11/2015).

Aucune cession n'a été réalisée.

Pour information, les cessions suivantes ont été réalisées sur la zone de Colguen dans le cadre de la convention de concession avec la SAFI :

- ZA 1/lot n°22 d'une surface de 2 164 m² pour un prix de 47 608 € HT à CGE Distribution (27/05/2015)
- ZA 1/lot n°4 d'une surface de 3 530 m² pour un prix de 70 600 € HT à Makurazaki France (02/09/2015)

**Suite à l'examen par le bureau du 3 mai 2015,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2015 présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-37

OBJET

**Fonds de soutien à
l'investissement local : liste
des projets éligibles**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

C. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BELLEC expose que le fonds de soutien à l'investissement public local a été créé par l'article 159 de la loi de finances 2016. Ce fonds se traduit par une dotation de près de 50 M€ pour la Bretagne, qui constitue un levier intéressant pour redynamiser le tissu économique local.

Les différentes catégories d'opérations éligibles sont regroupées par thématique : transition énergétique, développement économique, équipements publics, aménagements urbains, mobilité, numérique, hébergement/logement. Le taux de subvention est au maximum de 80 % et son montant n'est versé que s'il est supérieur à 20.000 € HT.

Plusieurs opérations ont été fléchées au titre des équipements publics :

- **Construction de nouveaux bâtiments destinés à la location/vente, chantiers nautiques Concarneau : 3 212 594 € HT**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Construction	2 940 489 €	Etat (Fonds de soutien à l'investissement)	500 000 €	16%
Terrain	218 830 €	Région (Contrat de partenariat)	600 000 €	19%
Intervenant techniques	53 275 €	Département (Contrat de territoire)	100 000 €	3%
		CCA	2 012 594 €	63%
TOTAL	3 212 594 €	TOTAL	3 212 594 €	100%

- **Acquisition de la friche Avril : 96 050 € HT**

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Acquisition	85 000 €	Etat (FSI)	76 840 €	80 %
Frais de commercialisation	2 550 €	CCA	19 210 €	20 €
Frais d'acte et d'enregistrement	8 500 €			
TOTAL	96 050 €	TOTAL	96 050 €	100 €

La première phase de programmation était fixée au 15 mars et la seconde au 15 juin 2016.

**Suite aux avis favorables de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 (3 abstentions) et du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. DROUGLAZET),

Le conseil communautaire :

- **valide les projets éligibles au Fonds de Soutien de l'Investissement public Local (FSIL) présentés ci-dessus, étant précisé que les subventions ne seront sollicitées que si les projets sont eux même validés par une délibération spécifique.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-38

OBJET

**Versement d'une
indemnité à Madame
PANSART, Trésorière**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

C. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. BELLEC expose que les comptables de la direction générale des finances publiques (DGFIP) peuvent fournir personnellement une aide technique aux collectivités territoriales dans les conditions fixées par l'article 97 de la Loi du 2 mars 1982, le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et 12 juillet 1990.

Ces textes précisent de manière non exhaustive les prestations pour lesquelles les comptables du Trésor peuvent intervenir personnellement, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leurs fonctions de comptable assignataire, en matières budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable :

- établissement des documents budgétaires et comptables ;
- gestion financière, analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières...

Dans les conditions prévues par ces textes, le comptable peut percevoir une indemnité dite de conseil que lui verse la collectivité territoriale parce qu'elle juge que son professionnalisme lui permet de délivrer un conseil de qualité. L'indemnité de conseil ne rémunère pas le service rendu par le DGFIP mais les vacations de conseil réalisées par le comptable à la demande de la collectivité.

Le montant de cette indemnité est calculé à partir de la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exécution des opérations d'ordre, des 3 derniers budgets exécutés, à laquelle est appliqué un barème. L'assemblée délibérante a toute latitude pour moduler ce montant, en fonction des prestations demandées et obtenues du comptable.

Le conseil communautaire doit décider d'appliquer une modulation sur cette indemnité potentielle qui déterminera l'indemnité réelle versée au comptable public. Celle-ci peut aller jusqu'à 100%. Sauf décision contraire et motivée en cours de mandat, ou changement de comptable, l'indemnité est versée pour toute la durée du mandat. La commission avait le 24 novembre 2014 proposé de voter un taux de 0% pour cette indemnité au Trésorier pour le mandat, considérant qu'il s'agissait d'une indemnité de courtoisie, obsolète et surtout en raison des relations difficiles avec le Trésorier en place.

Depuis août 2015, une nouvelle trésorière a pris son poste à Concarneau. Les relations sont bonnes entre elle, les élus et les services, et elle participe activement aux différentes sollicitations. Elle a sollicité oralement les services de la ville et de CCA sur l'obtention de cette indemnité. Pour information, lors du précédent mandat, l'indemnité a été de 2 875,39 € nets en 2013 et aurait été de 3 332,28 € nets en 2014.

**Suite aux avis favorables de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 28 voix pour, 3 voix contre (Mme LE BRIGAND, M. PAGNARD, M. CARDUNER), 13 abstentions (M. FICHOU, M. JEANNES, M. LE NAOUR, M. BESOMBES, M. ECHIVARD, M. CREMERS, Mme BAQUE, M. LE BARON, M. LEBRESNE, Mme BANDZWOLEK, M. DION, Mme SCAER JANNEZ, M. DEROVOUT),

Le conseil communautaire :

- **attribue une indemnité de 80% à Mme Pansart, Trésorière, étant précisé que cette modulation pourra être revue à la hausse en fonction de l'investissement constaté du trésorier.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-39

OBJET

**Validation des tarifs de la
photothèque du centre de
ressources du Musée de
Pont-Aven**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41

- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, V. RANNOU, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

C. DROUGLAZET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. LEBRET expose que le nouveau Musée de Pont-Aven dispose d'un centre de ressources ouvert sur rendez-vous du lundi au vendredi sur le temps de présence de la documentaliste à temps plein.

La mission du centre de ressources du Musée de Pont-Aven est de collecter, de conserver, d'étudier et de mettre à disposition pour la consultation les ressources documentaires, sur tout support, destinées principalement au travail des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

L'utilisation de la photothèque du centre de ressources est soumise à des tarifs de location :

Objet	Tarif (en €)
Ektachrome existant ou visuel numérique haute définition	45 €
Visuel numérique à réaliser	70 € *
Diapositive ou document en noir et blanc	20 €

* plus onéreux car une prestation photographique doit être réalisée

Suite aux avis favorables de la commission Gestion des musées / réseaux culturels / multimédia / communication du 02 mars 2016, de la commission Finances / ressources humaines / marchés publics du 19 avril 2016 et du bureau communautaire du 3 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- valide les tarifs de la photothèque du centre de ressources du Musée de Pont-Aven.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/12-40

OBJET

**Délégations du conseil
communautaire au
Président**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 41
- pouvoirs 03

Votants : 44

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 12 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, S. APRILE, B. BANDZWOLEK, M. BAQUÉ, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, D. DERVOU, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHO, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, G. PAGNARD, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. TALBOT (pouvoir donné à J. RAZER),
G. LE MEUR (pouvoir donné à N. ZIEGLER),
M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC).

Absents excusés

V. RANNOU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

Mme Isabelle LE BRIGAND

M. FIDELIN expose que par délibération du 25 février 2016, le conseil communautaire a décidé d'élargir le champ des délégations du Président de manière à alléger l'ordre du jour des conseils communautaires, et a notamment prévu la délégation suivante en matière de finances :

Déroger à l'obligation de dépôts des fonds auprès de l'Etat par des opérations de placement de l'excédent de trésorerie sur la base de 1 million € maximum, après avis favorable du bureau communautaire

Cette délibération a suscité une observation de la part de M. Le Préfet dans le cadre du contrôle de légalité, qui nous indique que « *les dérogations prévues à l'article L1618-2 du CGCT ne prévoient pas les opérations de placements de l'excédent de trésorerie des collectivités* ».

**Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 3 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 44 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- **Retire la délégation « Déroger à l'obligation de dépôts des fonds auprès de l'Etat par des opérations de placement de l'excédent de trésorerie sur la base de 1 million € maximum, après avis favorable du bureau communautaire » au Président.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 17 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN